

Combien parmi ceux qui ont siégé à l'Hôtel de Ville, ont travaillé uniquement dans l'intérêt de leurs concitoyens ? Peu, sans doute, si nous en jugeons par l'état de nos finances municipales. Le plus clair du revenu de la ville est employé à payer l'intérêt des emprunts pour travaux de différents genres, de voirie notamment. Or le peu de travaux qui s'est fait comparativement à l'énormité des sommes dépensées est dans le plus pitoyable état de délabrement et nécessite des réparations continuelles qu'une sage administration aurait pu éviter. Il n'y a pas bien longtemps encore, on ne trouvait pas d'argent pour balayer nos rues, les arroser, enlever les déchets et immondices de toute nature, entretenir et réparer les trottoirs, habiller les pompiers et les hommes de police. Le trésor municipal était à sec, en un mot, et on ne trouvait, pour sortir d'embarras, d'autre remède à la situation que de diminuer les salaires des employés de l'Hôtel de Ville.

Les électeurs qui prennent aux élections municipales un intérêt réel, qui veulent à l'Hôtel de Ville de véritables administrateurs de la chose publique, attendaient mieux de leurs élus. Ils comptaient sur des réformateurs adroits, habiles autant qu'honnêtes. Les dernières élections ont été un progrès ; des échevins dont on ne peut suspecter ni l'honnêteté, ni les intentions sont entrés à l'hôtel de ville, mais tous ne possèdent pas l'indépendance, la liberté d'allures, l'autorité qui conviennent à un échevin. En franchissant l'hôtel de ville, l'échevin doit se souvenir que le Conseil Municipal n'a rien de commun avec les partis politiques et qu'il est l'élu de ses concitoyens et non d'une clique quelle qu'elle soit.

Les hommes dont la Cité de Montréal a un impérieux besoin au sein du Conseil Municipal sont les hommes qui veulent notre cité prospère dans ses finances, attrayante par l'aspect de ses rues, de ses places publiques, de ses monuments, renommée pour la perfection de ses divers services et le choix de ses serviteurs. Montréal est loin encore de posséder ces avantages qui sont cependant et uniquement des besoins pour toute ville qui a souci de sa bonne réputation.

Tous les citoyens sans exception doivent éprouver la nécessité d'avoir un Conseil Municipal ne comprenant que des membres honnêtes, vigilants, soucieux de leurs devoirs et des intérêts de ceux qu'ils représentent.

Mais s'il est parmi les citoyens une classe spéciale qui ait le droit et le devoir de veiller au choix, au bon choix des échevins, c'est la classe des commerçants. Nous reviendrons sur ce point dans un prochain article.

NE SOYEZ PAS CHOQUANT

Ne soyez pas choquant. Dites du bien de la localité où vous faites affaires et si vous avez l'occasion de la faire valoir ainsi que votre propre commerce, pourquoi ne pas le faire ? Qu'on ne vous voie pas une figure longue ni agir comme si vous aviez de la bile. Ne prenez pas une mine de désespéré. Que le sourire anime votre visage ; tenez la tête droite ; prenez votre courage à deux mains et allez de l'avant.

Pas d'inimitié ; pas d'envie ; pas de jalousie. Quand un ami, quand un étranger franchit le seuil de votre magasin, égayez-le ; dites-lui que votre localité est la meilleure sur la surface de la terre—elle doit l'être. Ne soyez pas entêté ; ne soyez pas choquant ; soyez gai comme il convient. Tout le monde aime à être égayé. Donc soyez gai et rendez-vous populaire. Il vous est très facile ainsi de vous faire de la réclame.

Poussez-vous en même temps que vos amis et bientôt on fera procession chez vous.

Soyez un joyeux compère, mais ne soyez pas choquant. Jamais qui que ce soit ne s'est fait de bien en choquant autrui. Personne ne s'est jamais enrichi en voulant faire croire aux autres qu'il était le seul homme de bien dans le monde.

Vous ne pouvez atteindre le sommet de l'échelle en marchant sur les cors de vos semblables. Ils ont leurs cors et vous avez les vôtres et ils sont sensibles. Evitez les cors. Tous les hommes ne se ressemblent pas. Une fois par hasard ; vous en trouverez peut-être un qui a beaucoup de ressemblance avec un autre, mais d'autres différent. Vous n'êtes pas le seul, vous avez des compagnons. Si vous n'aimez pas leurs façons, laissez-les de côté. Suivez votre chemin droit et rendez-vous agréable. Vous en prendrez l'habitude. Vous trouverez un plaisir sans fin à ne vous mêler que de vos affaires et les gens ne vous en aimeront que davantage. Il vaut mieux qu'on s'attache à vous que de vous exposer vous-même à vous faire piquer. Personne ne s'attache à un choquant. N'en soyez pas un. Soyez bon et les affaires iront à vous.—*Confectioner's Journal*.

EXACTEMENT LA MEME CHOSE

Le marchand qui essaierait de vendre une paire de chaussures sans ouvrir la boîte dans laquelle il l'aurait reçue de la manufacture serait considéré comme un imposteur ou comme un truqueur, et le journal qui refuse à l'annonceur toutes les informations qu'il désire obtenir relativement à sa circulation ne doit pas s'attendre à avoir la confiance de ceux qui lui donnent de la publicité.

D'après le "American Newspaper Directory" qui fait autorité en la matière, le seul journal commercial de la Province de Québec qui fournisse la preuve de sa circulation, est le PRIX COURANT.

LES CHARS A FRET

Les marchands engagés dans le commerce des épicerie et de la ferronnerie se plaignent beaucoup du retard dans la livraison des marchandises qui leur sont consignées.

Les chars à marchandises de nos différentes compagnies de chemins de fer ne suffisent pas à l'expédition rapide des livraisons.

Dans une entrevue récente avec un journaliste, M. J. E. Dalrymple assistant-gérant général du Grand Tronc, déclarait que pour liquider promptement les marchandises prêtes à l'expédition il lui aurait fallu, ce jour là, 3,800 chars à fret ; que l'on ne se hâtait pas suffisamment de faire le déchargement des chars à leur arrivée à destination ; ainsi ce même jour de l'entrevue, 1,520 chars attendaient leur déchargement au lieu de destination alors qu'il y avait entre 400 et 500 chars à fret prêts à recevoir leur chargement.

Tous les torts ne sont pas du côté des compagnies de chemins de fer.

N. S. STEEL & COAL CO

Le conseil de ville de North Sydney vient d'accorder à la Nova Scotia Steel & Coal Co un bonus de \$30,000 ; une somme additionnelle de \$20,000 sera allouée à la dite compagnie, dès qu'elle aura commencé la fabrication de l'acier. La compagnie est exemptée de taxes pour une période de 20 ans et elle a, en outre, l'usage gratuit de l'eau pendant cette même période.

On sait que la Nova Scotia Steel & Coal Co se propose de délivrer de l'acier à la consommation dans les premiers jours de janvier prochain.